

L'an deux mil vingt-deux, le onze octobre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas OCTAU, Le Maire.

Conseiller	Présent	Pouvoir	Absent		Présent	Pouvoir	Absent
Nicolas OCTAU - Le Président	X			Elise COURBE	X		
Bernadette VIVÈS	X			Manuel DEMAREST		E. COURBE	
Denis LEGRAND	X			Denis DOUILLET		E. LECLERC	
Etienne LECLERC	X			Jean-François LECOURT	X		
Jérôme ALEXANDRE			X	Sébastien LOISEL	X		
Sylvie BLONDEL	X			Virginie MARECHAL	X		
Madiana BLOT		N. OCTAU		Laëtitia ZAJDOWICZ		B. VIVES	
Valérie COLIN	X			Secrétaire de séance : Etienne LECLERC			

Le quorum ayant été constaté, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le compte-rendu du dernier conseil municipal transmis par mail. Aucune remarque, le compte rendu du 12 juillet 2022 est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Installation d'un plan des chemins de randonnées – délibération,
- Mise en place de la base adresse locale – information,

#### 1) Installation d'un plan des chemins de randonnées – délibération,

Plusieurs chemins de randonnées ont été ouverts sur la commune et la communication à ce sujet a été efficace puisque plusieurs personnes se sont présentées pour obtenir le plan. Afin de répondre à un besoin, Monsieur le Maire propose de faire réaliser un plan par un professionnel.

Auparavant un plan était installé sur la place du village mais a été retiré car la structure était bancale. L'entreprise « REFLETS » située à Pavilly a été conseillée par la commune de Montigny. Il propose la réalisation de cette carte pour la somme de 300,00€ HT.

Madame Elise COURBE propose la distribution dans les boîtes aux lettres des habitants, M. Le Maire propose de le mettre dans un bulletin municipal.

La carte va donc être réalisée et la mairie pourra ensuite l'imprimer. Elle sera installée dans un panneau d'affichage.

Monsieur Sébastien LOISEL demande si seuls les chemins de randonnées seront notés ou si tous les accès piétons seront référencés. Monsieur le Maire précise que seuls les chemins communaux seront indiqués. Les chemins privés ne seront pas mentionnés. Il rappelle que les usagers qui s'aventurent dans les chemins privés le font sous leur entière responsabilité.

Monsieur le Maire précise que la mairie de Sierville va procéder aux travaux pour l'ouverture du chemin qui lie les deux communes car la mairie de Sierville a reçu des demandes. Monsieur le Maire de Sierville a réussi à s'organiser avec la propriétaire qui possède une partie du chemin. Cette partie sera récupérée par la mairie de Sierville.

Monsieur Sébastien LOISEL souhaite connaître les futures ouvertures de chemins. Monsieur le Maire aimerait dans un premier temps matérialiser les existants pour ne pas oublier les chemins déjà ouverts. Il n'est pas exclu que d'autres soient créés. Monsieur LOISEL met en garde les modifications qui peuvent être réalisées. Monsieur le Maire précise que la carte sera faite informatiquement que l'on pourra ensuite plus facilement la modifier et l'imprimer. La carte sera imprimée et mise sous plexiglas et pourra être changée au besoin.

Après échange, les conseillers accordent à l'unanimité la réalisation de cette carte au prix de 300,00€ HT par l'entreprise « REFLETS ».

## **2) Mise en place de la base adresse locale – information,**

Monsieur le Maire a récemment reçu les services de « La Poste » qui proposent d'aider à la réorganisation des adresses locales. Il s'avère que le positionnement du point de coordonnées GPS des adresses n'est pas bien positionné. Parfois même, les données sont différentes de la réalité. Il existe un décalage entre l'adresse et la maison en elle-même ce qui peut poser problème pour les services de secours (gendarmerie, SAMU, pompiers) ou de livraisons de colis. A titre d'exemple lors du recensement de la population, il a été constaté des chiffrages de maison qui n'étaient pas bons ou difficilement reconnaissables.

« La Poste » propose ce service payant au prix de 2.826,00€ TTC. Néanmoins Monsieur le Maire aimerait que cela soit réalisé directement par la mairie pour éviter ce coût financier. D'autant qu'il doit exister très peu de maisons concernées.

Il est proposé qu'une commission soit créée pour réaliser ce travail. Monsieur Sébastien LOISEL l'ayant déjà fait pour l'installation de la fibre, se porte volontaire. Il propose de reprendre comme base le fichier de la fibre. Si d'autres conseillers sont intéressés pour intégrer cette commission, ils sont invités à le faire savoir aux secrétaires.

## **3) Rapport d'activité 2021 du SDE76 – information,**

Monsieur le Maire informe les conseillers de la mise à disposition du rapport d'activité du SDE76 2021. Il est disponible en mairie pour consultation.

Pour rappel, le Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime est le partenaire de la commune dans le cadre des travaux d'éclairage public et des réseaux électriques.

## **4) Projet du SDE76 2023 – information**

Chaque année le SDE76 sollicite la mairie sur ses potentiels besoins. La municipalité souhaitait dans un premier temps effectuer des effacements de réseaux néanmoins des modifications sont à venir et il sera prochainement possible qu'ils soient à la charge du Département en cas de surcharge des transformateurs.

Après échange et suite au problème déjà évoqué par les usagers, il a été décidé de réaliser un devis pour l'amélioration de l'éclairage du stade de foot. Il s'agira de remplacer les poteaux existants trop petits et de procéder à l'enfouissement du fil d'éclairage. Cela devrait représenter un coût d'environ 35% pour la commune et de 65% pour le SDE76.

Une seconde partie du devis concernera le passage à la LED (aussi appelé « Relamping ») Chemin du Bagot. Le coût supporté par la mairie sera d'environ 20%.

A la réception du devis, le conseil municipal devra délibérer pour valider les investissements et les intégrer au budget primitif 2023.

Les travaux de la Route de Barentin ont été commandités par « ENEDIS » car une ligne électrique traversait un terrain particulier. Les services d'« ENEDIS » ont décalé la ligne.

Il est rappelé qu'il n'est pas possible de mutualiser la création du tout à l'égout en même temps que l'enfouissement des réseaux électriques.

## **5) Programme voiries communales 2023 de l'Inter Caux Vexin – information**

La compétence appartenant à la communauté de communes, l'Inter Caux Vexin interroge chaque année les communes sur les besoins de réfection de voiries communales. Il est régulièrement constaté beaucoup de retard et

le programme 2022 Route des Cambres n'est pas encore réalisé. Cette année, il existe des difficultés d'accord financières entre le prestataire et l'intercommunalité.

Pour 2023, il est proposé de réaliser un caniveau Chemin du Bourg Joly. La route sera également réfectionnée car elle a été mal réalisée. L'eau stagne en plusieurs endroits puis verglace en hiver. La commune aurait à sa charge 25% des travaux.

En cas d'accord de la communauté de communes, le service voirie réalisera un devis qui sera transmis en conseil municipal puis sera délibéré pour intégrer les dépenses au budget primitif 2023.

Madame BLONDEL s'interroge sur les panneaux de signalisation qui ont été demandés, Monsieur le Maire précise qu'ils ont été reçus. Tous ou presque ont été posés. Les panneaux des zones de retournement sont posés ainsi que celui pour le marché.

#### **6) Réfection de la toiture de la boulangerie : demande de subvention – délibération**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'engager des travaux sur la toiture de la boulangerie. Un devis a été réalisé et s'élève à 42.970,00 € HT. Un premier dossier avait été déposé auprès des services de la Préfecture qui n'a pas abouti pour l'année 2022. Une réactualisation du devis va être demandée à l'artisan.

Un nouveau dossier de demande de subvention va être déposé aux services du Département de Seine-Maritime. Pour cela, Monsieur le Maire a besoin de l'autorisation du conseil municipal. La demande de subvention sera de 30% du projet, soit 12.891,00€.

De plus, la Région a également été interrogée sur les possibilités de financement. Nous sommes en attente d'une réponse de M. le Président de Région.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à demander toutes subventions pour la réalisation de ces travaux.

Monsieur le Maire profite de ce point d'ordre du jour pour informer les conseillers de la croissante activité du couple de boulangers installés. Ils ont d'ailleurs pu recruter un pâtissier dans le courant de l'été afin de décharger M. LOURENCO qui a dû jusque-là faire face à une forte activité. Ils envisagent d'élargir leur espace de travail au rez-de-chaussée. La cuisine du logement sera alors utilisée pour le local professionnel et sera relocalisée à l'étage. Un WC sera également installé au rez-de-chaussée afin de permettre à leur personnel d'avoir un espace privé (sanitaires, espace pour se déshabiller...).

L'ensemble des élus félicitent M. LOURENCO et Mme FERAY pour leur investissement, leur travail et leur sympathie. Ils espèrent voir perdurer ce succès encore de longues années.

#### **7) Subvention exceptionnelle au Club de Loisirs – Délibération**

Dans le cadre de la réalisation de l'Accueil de Loisirs par la commune, nous faisons face à une problématique qui est le paiement des différents prestataires et activités réalisées. En effet, les collectivités ne disposent d'aucun moyen de paiement et tout doit se réaliser par virement différé après facturation. Néanmoins toutes les entreprises n'acceptent pas ce mode de fonctionnement.

Lors du mini camp réalisé à Quiberville en juillet 2022, la directrice de l'Accueil de Loisirs a souhaité faire profiter d'une sortie en mer aux enfants ainsi que d'un repas. A titre très exceptionnel, il a été autorisé à ce que le Club de Loisirs avance les frais et que la mairie les rembourse par le versement d'une subvention exceptionnelle.

Le montant de la balade en mer s'élève à 86,00€ TTC et le repas à 87,10€ TTC, soit un total de 173,10€ TTC.

Après échange, l'ensemble des conseillers municipaux accordent le versement d'une subvention exceptionnelle au Club des Loisirs néanmoins il met l'accent sur le caractère exceptionnel qui ne devra pas être reproduit.

#### **8) Décision modificative de budget – délibération**

Suite au vol des guirlandes lumineuses et à leur rachat, il est nécessaire de prévoir le remboursement à percevoir de l'assurance (5.304,67€) ainsi que le rachat à hauteur de 6.051,21 € HT. La TVA pourra être récupérée sur cet investissement. Monsieur le Maire précise que depuis quelques années la commune investit quelques centaines d'euros pour les décorations de Noël. Après ce dernier gros investissement, Monsieur le Maire souhaite faire une pause dans ce renouvellement.

Il avait évoqué la pause de caméra de surveillance pour limiter les vols. La priorité est donnée à la construction d'un préau pour l'école. La vidéo surveillance viendra en second plan.

De plus, une grosse commande de panneaux de signalisation a été réalisée (panneaux pour les zones de retournement des camions de collecte de déchets, panneaux pour le marché du jeudi, passage à 30km/h pour certaines voies communales...). Monsieur le Maire précise que l'Inter Caux Vexin, compétente en termes de voies communales, prend en charge les dégradations ou remplacements de panneaux dits de « police » (sens interdit, limitation, stop...). Il suffit de leur faire la demande pour qu'ils procèdent au remplacement. Cette somme sera imputée sur les dépenses imprévues.

Dans l'opération « GARDERIE », il convient de modifier les articles comptables pour prendre en charge une avance demandée par une entreprise ainsi que l'achat d'un réfrigérateur qui sert essentiellement pour stocker les goûters de la garderie et du centre de loisirs, notamment les desserts et fromages non consommés à la cantine le midi qui sont donnés à la garderie. Cette modification n'ayant aucune conséquence sur le budget.

La décision modificative se présente donc de la manière suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	5 677,94 €	
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest</b>	<b>5 677,94 €</b>	
D 2188 : Autres immo corporelles		5 677,94 €
D 2188-202104 : GARDERIE		499,99 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>6 177,93 €</b>
D 2313-202104 : GARDERIE	9 781,12 €	
D 2313-202104 : GARDERIE	499,99 €	
D 238-202104 : GARDERIE		9 781,12 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>10 281,11 €</b>	<b>9 781,12 €</b>

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement		5 304,67 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect<sup>o</sup> d'investis.</b>		<b>5 304,67 €</b>
D 2188 : Autres immo corporelles		7 261,45 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>7 261,45 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct		5 304,67 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>		<b>5 304,67 €</b>
R 7788 : Produits exceptionnels divers		5 304,67 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>		<b>5 304,67 €</b>

Après échanges, le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative présentée.

#### **9) Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 – délibération**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la commune de FRESQUIENNES pour son budget principal et ses budgets annexes, pour le CCAS.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2023, la colonne BP N-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil municipal :**

- 1.- autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- 2.- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, la commune de Fresquiennes est à présent rattachée à la trésorerie de Montville. Monsieur LOISEL souhaite obtenir des précisions à ce sujet. Monsieur le Maire précise qu'il a été décidé que toutes les communes de l'Inter Caux Vexin seraient rattachées à la trésorerie de Montville. En plus de ce changement, la commune bénéficiera d'une conseillère rattachée à la trésorerie qui apportera des conseils aux collectivités en termes de gestion comptable, de décisions d'investissement... Un rendez-vous sera pris courant novembre pour prendre contact.

**10) Contrat d'assurance des risques statutaires des agents – délibération**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souscrit, avec l'accord du conseil municipal, un contrat d'assurance des risques statutaires des agents par l'intermédiaire du Centre de Gestion en 2021. Ce contrat prend fin au 31 décembre 2022, il convient donc de renouveler ce contrat. La mise en concurrence a été effectuée par les services du Centre de Gestion 76, et les résultats obtenus de la consultation nous ont été transmis.

Néanmoins afin de s'assurer des taux proposés, la société « GROUPAMA » a été interrogée. Le devis reçu ce jour semble plus intéressant. Afin de laisser quelques jours supplémentaires pour étudier cette offre, Monsieur le Maire propose de reporter la délibération au prochain conseil municipal.

**11) Installation d'un défibrillateur au stade de foot – Délibération**

Monsieur le Maire cède la parole à Madame VIVES. Depuis 2022, le Département subventionne l'installation et le renouvellement des défibrillateurs. Sans oublier l'organisation de la fête du village par le Comité des Fêtes, les accidents sur les terrains de sport étant relativement courants, Madame VIVES propose de procéder à une installation sur l'année 2023. Pour cela, Monsieur le Maire souhaite recueillir l'autorisation de l'ensemble des conseillers pour effectuer la demande de subvention auprès des différents services. Une demande pourra être faite auprès de la Jeunesse et des Sports ainsi que la Fédération du Foot.

Lorsque les différents devis auront été reçus, le conseil municipal pourra délibérer sur l'entreprise retenue.

A l'unanimité l'ensemble du conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toute demande de subvention pour l'acquisition du défibrillateur.

**12) Passage à la Convention Territoriale Globale de la CAF - délibération**

Le soutien de la CAF pour l'organisation de l'accueil des enfants en garderie périscolaire et ALSH s'articule grâce aux Contrats enfance et jeunesse. Néanmoins les montants et contenus sont très hétérogènes. Afin d'harmoniser et d'aider les accueils de loisirs des collectivités, la CAF met en place une Convention Territoriale Globale. Le but est de simplifier et de garantir la gestion de ces accueils. La commune et le Club des Loisirs sont amenés à renouveler leur engagement avec la CAF par la signature de cette convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la circulaire CNAF 2020-01 du 16 janvier 2020,

Considérant le partenariat établi entre la commune et la CAF, la volonté de la CAF et de la commune de maintenir les actions en faveur des familles, l'intérêt d'intégrer la Convention Territoriale Globale par le biais de la fiche commune et de signer les conventions d'objectifs et de financements associés,

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférant à la Convention Territoriale Globale et à ses éventuels avenants.

### 13) Questions diverses – délibération

- Madame Sylvie BLONDEL demande à ce que des poubelles à déchets recyclables soient commandées pour les salles polyvalentes. Monsieur le Maire confirme que le sujet a été abordé cette semaine et la demande sera faite auprès de la CCICV. Ne restera qu'à trouver une organisation avec les locataires et leur stockage.
- Suite au recensement de la population, le décompte du recensement a été transmis. La commune compte 1062 habitants. Il sera tout de même difficile de rester au-dessus des 1000 habitants car les constructions s'amointrissent. Les foyers diminuent par le départ des enfants. Monsieur le Maire aimerait pouvoir faire perdurer la strate et favoriser les dents creuses pour continuer la construction. Prochainement, la CCICV va débiter l'élaboration du PLUi et il va être nécessaire d'étudier les possibilités de constructions. Le but sera de maintenir entre 1000 et 1100 habitants pour préserver l'école, le commerce, les associations... La proximité directe avec Rouen pourrait être favorable. Madame Elise COURBE s'interroge sur les possibilités de faire construire en hameau mais Monsieur le Maire explique que nous entrons dans une démarche de « ZAN » (Zéro Artificialisation Nette), soit zéro construction pour 2050 et une diminution de 50% de construction d'ici 2030. Donc ils favoriseront les centres bourgs et préserveront les hameaux.  
Cette élaboration sera très longue mais la municipalité s'engage à se battre pour obtenir ce qu'il paraît le plus cohérent pour la commune.
- Monsieur le Maire avertit les conseillers du départ à la retraite de l'agent en charge des salles polyvalentes au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une annonce de recrutement a été publiée.
- De même, un des deux agents techniques part également à la retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Un nouvel agent a été recruté et arrive d'une collectivité voisine.
- Monsieur le Maire revient sur la très belle cérémonie de remise en jeu de l'orgue à l'église en présence de l'archevêque de Rouen.
- Cette semaine ont été reçus des américains qui recherchaient un aviateur abattu en 1944, grâce aux témoignages, le lieu a été retrouvé. Monsieur le Maire est allé sur place avec un détecteur de métaux. Il a été retrouvé de nombreuses munitions, un morceau de l'avion. Néanmoins le corps n'a pas été retrouvé. La localisation exacte se situe sur la commune de Pissy Poville. Monsieur le Maire aimerait réaliser une cérémonie avec la commune de Pissy Poville à ce sujet.
- Monsieur Jean-François LECOURT demande comment se situe la commune à propos des augmentations énergétiques. Un courrier du SDE76 informe la commune d'une augmentation entre 100% et 200% pour 2023. Ils nous conseillent de doubler le budget pour 2023. Monsieur le Maire a entendu dans l'actualité que Le Président de la République pourra peut-être mettre en place des aides pour les petites collectivités.
- Madame Elise COURBE demande ce que l'on peut faire comme « plan énergie » sur la commune. Monsieur le Maire rappelle le changement de la chaudière de l'école et de la mairie (passage du fuel au granulés bois). Il est rappelé le coût des pellets de 270€ la tonne en début d'année, contre 850€ en fin d'année. Monsieur Etienne LECLERC a appelé les fournisseurs, seuls 3 font du vrac en Seine-Maritime et Eure, les autres fournisseurs ne prennent pas de nouveaux clients. En revanche, il garantit la possibilité d'être livré. Il paraît impossible de réaliser plus d'économies : changement de prestataire pour les pellets impossible, l'éclairage public est déjà éteint de 22h à 6h30, la commune bénéficie déjà des tarifs du groupement avec le SDE76. Des thermostats sur les radiateurs vont être posés pour gérer la température dans les locaux municipaux.  
Il est tout de même proposé de supprimer une demie heure d'éclairage public matin et une heure le soir. Mais la priorité est surtout pour les enfants qui se rendent aux arrêts de bus et qui doivent avoir de la lumière. Monsieur le Maire propose de revoir cette décision au prochain conseil pour laisser le temps à chacun de réfléchir sur ce sujet.  
De plus, le technicien du SDE76 a proposé de vérifier dans un premier temps les puissances des abonnements pour avoir l'abonnement qui correspond au besoin et ne pas payer inutilement.  
Monsieur Etienne LECLERC ajoute que sur les factures d'électricité, les consommations ne représentent que 25%, le reste étant l'abonnement, le transport et les taxes.
- La fibre se commercialise de plus en plus. « Bouygues » commercialise depuis début octobre. « SFR » est sur le terrain depuis le début du raccordement. « Orange » l'est sur le papier mais il est encore difficile d'obtenir des accords de raccordement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h10.

Nicolas OCTAU Le Président		Etienne LECLERC Secrétaire de séance	
-------------------------------	--	---	--